



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 546

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Axel Poniatowski, pour le groupe de l'UMP.

M. Axel Poniatowski. Madame la ministre de la défense, la guerre en Irak a eu notamment pour effet, ces dernières semaines, de reléguer au second plan la grave crise ivoirienne et l'engagement des troupes françaises dans ce pays, troupes dont les effectifs, je le rappelle, s'élèvent à plus de 3 000 hommes. Jeudi dernier, pour la première fois, les rebelles ont participé, à Yamoussoukro, à la réunion du gouvernement de réconciliation nationale issu des négociations de Marcoussis. Neuf ministères ont été réservés aux trois mouvements rebelles, sans qu'y figurent finalement les postes clefs de la défense et de l'intérieur. Il faut, maintenant, que les ministres concernés prennent possession de leur ministère à Abidjan, où la tension reste vive.

La situation politique reste donc fragile dans un pays où les intérêts français sont importants, puisqu'ils représentent plus d'un tiers des investissements de la Côte d'Ivoire, assurés par plus de 1 000 entreprises françaises.

D'où mes questions, madame le ministre. Quelle est actuellement la situation du conflit sur le terrain ? Quel est aujourd'hui le rôle assigné aux troupes françaises ? Le sud et le nord du pays vous semblent-ils durablement séparés ? Des exactions criminelles sont-elles encore détectées dans Abidjan ? Les sinistres escadrons de la mort, proches du pouvoir actuellement en place, sévissent-ils toujours ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Monsieur Poniatowski, la première mission des troupes françaises, depuis le 19 septembre 2002, a été de protéger les ressortissants français et étrangers qui risquaient d'être pris entre deux feux, c'est-à-dire dans les combats entre les forces nationales et les rebelles. Depuis cette date, les forces de la CEDEAO sont intervenues et la force Licorne travaille avec elles à l'application de la résolution 1464 des Nations unies.

La mission des troupes françaises est triple : premièrement, continuer à protéger les ressortissants étrangers ; deuxièmement, veiller au respect du cessez-le-feu ; troisièmement, contribuer à la réconciliation en mettant en place toutes les conditions d'un retour à la paix.

Aujourd'hui, le processus politique, vous l'avez rappelé, est en train de s'enclencher et, malgré quelques difficultés, semble se mettre en place.

Pour ce qui est du terrain lui-même, on peut dire que la situation est à peu près calme le long de la ligne de cessez-le-feu, si l'on excepte vendredi dernier, journée au cours de laquelle un accrochage entre la force

Licorne et les rebelles a fait trois morts parmi ces derniers.

Toutefois, à l'ouest du pays, la situation demeure d'autant plus préoccupante que les FANCI comme les rebelles utilisent des Libériens, dont l'attitude est complètement incontrôlée et incontrôlable ; là réside le véritable risque. La force de la CEDEAO et les forces françaises s'activent pour stabiliser cette zone et oeuvrent pour l'engagement d'un processus de réconciliation nationale et pour restaurer l'unité de ce pays.

Vous le savez, monsieur le député, la France est très attachée à la Côte d'Ivoire, de par son histoire et de par ses intérêts. Nos militaires font là-bas un travail remarquable. Toutes les images que nous avons pu voir d'eux à la télévision ont montré à la fois leur professionnalisme et leur maîtrise, y compris face aux provocations. Ils ont évité des bains de sang, même si, malheureusement, des charniers ont été découverts.

Par ailleurs, dans Abidjan même, il n'y a pas aujourd'hui de nouvel exemple d'intervention des brigades de la mort dont vous parliez. La situation semble assez bien contrôlée.

Je voudrais simplement, mesdames et messieurs les députés, que nous pensions à ces jeunes hommes et à ces jeunes femmes qui sont aujourd'hui en Côte d'Ivoire dans une situation encore fragile et qui ont déjà fait face à de très grandes difficultés. Nous pouvons leur exprimer notre admiration et nos remerciements pour la façon dont ils servent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 546

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 avril 2003